

# Politicorama

## **Monica Michel répond à David Grzyb**

Interpellée par le premier vice-président d'ACCM David Grzyb sur l'avenir institutionnel du pays d'Arles, la députée d'Arles Monica Michel (LaREM) lui a répondu par une longue lettre, publiée sur sa page Facebook. Elle indique notamment qu'à titre personnel, elle "reste opposée à l'intégration du pays d'Arles dans la métropole".

Avant d'ajouter : "Je connais bien les enjeux métropolitains car mes fonctions de direction au Grand Port maritime de Marseille-Fos m'ont placée au premier front de la mondialisation et de la métropolisation. Je suis convaincue que les enjeux de niveau métropolitain doivent être traités à cette échelle, pour le développement économique, la justice sociale et l'égalité des territoires. Mais seulement ces enjeux : je suis convaincue que le reste doit être traité au plus près du terrain, et faire vivre la démocratie locale." (...) Les études du PETR sont sérieuses ; elles ont mis en évidence l'impact financier et notamment fiscal pour les habitants et les entreprises du pays d'Arles. La fusion des 3 intercommunalités avec la Métropole se traduirait par une ponction fiscale supplémentaire sur le pays d'Arles de 17 millions €, soit 100 € par habitant et par an." Pour la députée d'Arles, "un débat public organisé, associant et consultant les citoyens du pays d'Arles, est nécessaire pour la qualité de notre démocratie. (...) Je souhaite que les élus des communes et des intercommunalités se rassemblent, en dépit des 'manœuvres politiciennes' que vous dénoncez dans votre lettre." Et Monica Michel de rappeler "que le projet de loi constitutionnelle en cours d'examen par l'Assemblée nationale comporte un article 15, qui ouvrira la possibilité d'expérimentations institutionnelles autorisant des différenciations entre territoires. Cet article, s'il est voté, ouvrira la voie et donnera un cadre à la proposition des élus du pays d'Arles d'exercer les compétences du département après fusion en une seule intercommunalité. Cette loi devrait être votée d'ici fin 2018, rendant possible toute préparation d'une nouvelle organisation du territoire du pays d'Arles d'ici les élections locales de 2020."